

Musique au lycée

Secondes, Premières et Terminales

Un enseignement ouvert à tous

Pratique musicale et théorie

L'option Musique se place dans la continuité de l'enseignement musical au collège. Cette option, lorsqu'elle est suivie durant les 3 années du lycée, permet :

- de **continuer une pratique artistique** jusqu'au baccalauréat,
- de développer ses **capacités d'expression artistiques et orales (grand oral)**, de **développer des savoirs-faire transversaux** (compétences liées à l'expression orale : maîtrise de la voix - intonation, respiration, gestion du stress, organisation du propos, argumentation...), d'**enrichir sa culture et de développer sa créativité** afin d'acquérir un profil plus riche (ParcourSup).
- de donner la possibilité aux élèves qui le désirent, d'**accéder à des études supérieures** dans des **filières artistiques ou techniques** ou dans des **filières pour lesquelles la créativité, l'écoute, ou encore l'analyse et l'expression orale** sont primordiales.



L'enseignement de Seconde s'organise autour de **quatre compétences principales** :

- ✦ **Réaliser des projets musicaux de création et d'interprétation** (« si la **pratique vocale** occupe une place prépondérante dans une majorité de projets, chacun d'entre eux peut opportunément solliciter les éventuelles compétences instrumentales des élèves »),
 - ✦ **Explorer, imaginer, élaborer une stratégie : faire et créer** (improvisation, récréation, collage, jeux vocaux et instrumentaux, outils de création numériques...),
 - ✦ **Écouter, comparer, commenter : construire une culture musicale et artistique** (découverte d'un large panel de styles musicaux, d'espaces géographiques variés, de toutes époques...),
 - ✦ **Échanger, partager, argumenter, débattre.**
- L'enseignement se focalise également sur **deux thématiques principales** :
 - La place de la musique et de ses pratiques dans la société contemporaine,
 - La diversité des esthétiques, des langages et des techniques de la création musicale dans le temps et dans l'espace.
 - **En classe de Première et Terminale**, le programme s'organise autour des mêmes compétences quelques peu enrichies, tout en prenant appui sur des oeuvres prescrites, renouvelées chaque année dans les documents officiels.
 - ☼ **Au Baccalauréat** : Évaluation au bac par le contrôle continu, de la Première à la Terminale.

Pratiques vocales



Développer des compétences expressives et artistiques et des savoirs transversaux (aisance à l'oral)

Pratiques instrumentales



Pratiquer son instrument au sein d'un collectif (jouer d'un instrument n'est nullement obligatoire !).

Enseignement théorique



Construire une culture, acquérir des compétences artistiques et transversales pour préparer son projet professionnel.

idées reçues...

- savoir jouer d'un instrument
- aimer la musique
- connaître le solfège
- développer ses capacités d'écoute
- écouter souvent du « classique »
- chanter juste
- être curieux ou curieuse
- cultiver l'ouverture d'esprit
- développer son esprit d'analyse



* L'enseignement de la musique au lycée est ouvert à tous les élèves issus de 3^e et se place dans la continuité de l'enseignement suivi au collège.

* L'enseignement optionnel de musique apporte une singularité au dossier post-bac **Parcoursup**.

1

PLAISIR MUSICAL

Pratiques vocales et/ou instrumentales, écoutes...

2

CULTURE ET OUVERTURE

Connaissances historiques et artistiques, analyse musicale, sorties culturelles, concerts

...

3

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES ET TRANSVERSALES

Créativité, écoute, travail collaboratif, capacités orales, prestance...



Quelques filières musicales : <https://www.cidj.com/metiers/metiers-par-centres-d-interets/travailler-dans-la-musique>

Pour résumer... pratique instrumentale, chant, jeu en groupe, ouverture culturelle, développement de la perception auditive, placement de la voix, aide pour toute épreuve orale... et PLAISIR MUSICAL !

Pour en savoir plus vous pouvez contacter : dallemmand@ac-clermont.fr